



**Chardonnens Jean-Daniel**

Une plateforme d'emploi pour les requérants d'asile, pourquoi pas aussi pour les chômeurs de longue durée ou les bénéficiaires de l'aide sociale du canton ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 01.10.19

DSAS/DEE

**Dépôt**

Ma question se veut positive, la plateforme [FRintegration.ch](http://FRintegration.ch) répond à un besoin existant. Elle est louable et utile, que ce soit sur le plan humain ou économique. Elle permet aux requérants d'asile d'accéder plus facilement au monde du travail et ainsi bénéficier d'une meilleure intégration. Elle permet également à l'économie de pallier au manque de main d'œuvre dans certains domaines.

Cependant, nombreux sont nos concitoyens qui sont également en recherche d'emploi, parfois depuis très longtemps. Il existe déjà beaucoup de mesures d'insertion professionnelle que les ORP mettent à disposition des chômeurs, comme les allocations d'initiation au travail ou les allocations de formation. Malheureusement, elles ne s'avèrent pas toujours suffisantes. Une fois leurs indemnités épuisées, une grande partie de ces chômeurs émerge à l'aide sociale

Si la situation personnelle du bénéficiaire le permet, un suivi par le binôme de Pôle Insertion+ et des mesures cantonales peuvent être mises en place par des insertions sociales ou contrats LEMT par exemple.

Force est de constater que pour certains la situation est très pénible, puisqu'ils n'entrevoient pas le bout du tunnel et n'ont que peu d'espoir de regagner le monde du travail. Il serait donc envisageable de partager une telle plateforme entre requérants d'asile et chômeurs en fin de droit, avec priorité à l'embauche pour nos chômeurs de longue durée.

En outre, je m'interroge également sur le risque de sous-enchère salariale qui peut être bien réel sur une telle plateforme !

Mes questions sont les suivantes :

1. Peut-on envisager d'intégrer les chômeurs de longue durée et les bénéficiaires de l'aide sociale dans cette plateforme ?
2. Dans le cas contraire est-il envisageable d'en créer une ?
3. Pourrait-on étendre « le risque à l'embauche que bénéficient les permis F » aux chômeurs de longue durée et aux bénéficiaires de l'aide sociale ?
4. Comment garantir que le processus de sélection soit respecté par tous les acteurs ?
5. Un garde-fou contre la sous-enchère salariale a-t-il été prévu ?

—